



Régularisation par mariage

Par **Mido92**, le **10/01/2016** à **21:58**

Bonjour maitre

Je suis marocain marié avec une française il ya 4mois et je suis rentrer en france par un visa italien long séjour (contrat de travail) donc par de tampon français sur mon passeport par contre je suis venu en avion (billets d avion) ma question Est ce que je peut prouver l'entré régulière sur le sol français !?

Par **Tisuisse**, le **30/09/2016** à **08:52**

Bonjour,

A mon humble avis c'est NON. Vous devez d'abord retourner au Maroc, à l'Ambassade ou au Consulat de France à Rabat, pour demander un visa longue durée.

Par **youris**, le **30/09/2016** à **09:58**

bonjour,

c'est possible,si vous remplissez les conditions ci-dessous:

" Si vous êtes entré en France sans visa de long séjour, la carte vie privée et familiale peut exceptionnellement vous être délivrée en 1er titre.

- Vous devez remplir plusieurs conditions pour que votre demande soit acceptée :

- le mariage doit avoir été célébré en France,

vos époux doivent avoir conservé la nationalité française,

- vous ne devez pas être polygame,

- vous devez être entré régulièrement en France (sous visa Schengen sauf si vous êtes dispensé ou titre de séjour d'un autre pays européen),

- la communauté de vie doit être ininterrompue depuis le mariage,

- vous devez vivre depuis 6 mois minimum avec votre époux en France."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations